

## ATTESTATION D'APTITUDE À PRÉSENTER L'IPD DE -25 M

*L'attestation d'aptitude à présenter l'épreuve d'intervention sur un plongeur en difficulté de -25 mètres doit être signée par un moniteur E3 minimum, licencié à la FFESSM.  
Elle a une validité de 9 mois.*

### JE SOUSSIGNÉ

Nom : ..... Prénom : .....

Qualification : ..... N° : .....

N° de Licence : .....

### CERTIFIE QUE

Nom : ..... Prénom : .....

Niveau : ..... N° de licence : .....

### A LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES POUR REMONTER UN PLONGEUR EN DIFFICULTÉ DE -25 MÈTRES.

À : ..... Le : .....

**DATE DE L'ATTESTATION**

**CACHET ET SIGNATURE  
DU MONITEUR (E3 MINIMUM)**